



225, rue Joseph-Martel
Boucherville (Québec) J4B 1L1
pierre-boucher@csp.qc.ca - Site Web : <http://pierreboucher.csp.qc.ca>

**Procès-verbal
Conseil d'établissement
Mardi 8 novembre 2016 à 18 h 30
Salle des réunions**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Pierre-Boucher, tenue à Boucherville le 8 novembre 2016.

SONT PRÉSENTS :

Directrice :	Chantal Courchesne
Personnel enseignant :	Geneviève Darveau Élizabeth Cléroux Odette Lessard
Personnel de soutien :	Anne-Marie Naas
Service de garde :	Rachel Gagnon
Membres parents :	Stéphane Lapierre, Annick Ménard-Cheng, Annie-Claude Bibeau, Nathalie Scott, Sandra Gill

Membres du public : voir feuille de présences

CE-2016-2017-18

CE-2016-2017-19

1. **Ouverture de l'assemblée**
18 h 31
2. **Nomination d'un ou d'une secrétaire**
Elizabeth Cléroux et Odette Lessard font fonction de secrétaire.
3. **Adoption de l'ordre du jour**
Proposé par Stéphane Lapierre et secondé par Annick Ménard-Cheng.
4. **Adoption du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2016**
Adopté par Geneviève Darveau et secondé Sandra Gill.
5. **Affaires relatives au procès-verbal de la séance du 18 octobre 2016**
Aucune, sauf quelques coquilles à corriger.
 - 5.1 **Parole au public : Plan de répartition, commentaires à transmettre à la Commission scolaire.**
 - 5.2 Sandra Gill présente les hypothèses et donne des informations générales sur le processus de consultation et de prise de décision. Le statu quo n'est pas possible, mais on peut proposer des règles de transition. Nous sommes ici pour entendre les commentaires, les préoccupations et les questions du public. Mme Courchesne précise que le CÉ note les commentaires (incluant ceux du sondage) et en tiendra compte dans sa prise de décision. Le choix du CÉ sera transmis à la CSP et la décision finale leur revient. Dans l'hypothèse 1, plus d'élèves sont touchés à court terme, mais à long terme, il y aurait moins de transferts dans l'avenir.
 - 5.3 M. Bry demande comment la commission scolaire fera pour lire tous les commentaires. Mme Ménard-Cheng rassure que ce sera fait.
 - 5.4 Mme Thériault vérifie que pour notre école, nous débordons de toute façon. Les deux hypothèses seraient identiques pour nous. Mme Routhier appuie ce point en nous informant que la différence est minime.
 - 5.5 Caroline Routhier habite dans le secteur 3b, a un enfant en 5^e et un en 2^e année. Pour elle, les deux hypothèses sont inacceptables parce que le secteur de Pierre-Boucher et De La Broquerie paient encore pour les autres secteurs. Elle propose que les enfants de 5^e et 6^e année soient laissés à leur

école, si la proposition suivante n'est pas retenue. Appuyé par 11 membres du public.

- 5.6** Mme Routhier estime qu'il serait judicieux que le plan soit appliqué graduellement aux élèves qui entament leur scolarité (1^{re} année). Appuyé par 12 membres du public, 1 abstention.
- 5.7** Mme Routhier constate qu'il y aurait des débordements, même avec le nouveau plan. Mme Courchesne propose la mesure transitoire suivante : que l'élève déporté vers sa nouvelle école dans le nouveau plan, soit protégé à l'avenir. Caroline Routhier propose que s'il reste de la place dans l'école où un élève se trouve actuellement, qu'il puisse y rester et que son statut reste le même, c'est-à-dire que ça reste son école de secteur.
- 5.8** Mélanie Charrette est du secteur 3b et a 3 enfants à Pierre-Boucher, un en 5^e, un en 3^e et un en maternelle. Elle appuie que les élèves de 6^e année ne soient pas déplacés, comme son fils a déjà changé 2 fois d'école. Elle souhaite que, si un enfant est déplacé par le nouveau plan, il ait l'assurance de ne plus être bougé (protection). Il serait protégé. Appuyé par 13 membres du public. Est-ce une possibilité de construire une nouvelle école?
- 5.9** Pascal Gariépy, du secteur 3b, propose que les élèves déplacés par le plan de répartition préservent l'ancienneté de l'école d'où ils proviennent, s'ils n'ont pas la protection proposée ci-dessus. Il se questionne par rapport à la capacité des classes (ou niveaux) par rapport aux capacités des écoles que l'on retrouve dans les documents de la CS. Il estime aussi que c'est une erreur de traiter séparément le plan de répartition et la politique d'admission.
- 5.10** En général, les membres du public craignent qu'il y ait toujours des transferts suite au nouveau plan de répartition.
- 5.11** Catherine Côté, du secteur 3b, a une fille en 3^e année souhaite que les enfants déjà dans une école y demeurent pour le restant de leur primaire. Lorsqu'on déplace, on doit retenir que ce sont des enfants et non des numéros.
- 5.12** Josée Thériault, du secteur 3b, a une fille en 5^e année et trouve que ce sont encore les mêmes enfants qui sont touchés. Pourquoi n'est-ce pas un secteur différent qui est déplacé cette fois-ci? Il semblerait que ce soit toujours le même secteur qui soit affecté par les transferts et les changements. Mme Thériault propose qu'un autre secteur que les secteurs 2 et 3 soit déplacé dans le nouveau plan de répartition. Elle souhaite qu'on épargne les secteurs 2 et 3. Il est aussi proposé que les élèves du secteur 1 (Samuel-de Champlain, Jacques-Cartier, Charcot) soient déplacés. Appuyé par 12 membres du public.
- 5.13** Claudine Delisle du secteur 3b a une fille en 5^e année et se demande pourquoi rien n'est prévu pour tenir compte de la démographie changeante de la ville, comme construire une école.
- 5.14** Gaëlle Cité a une fille en 4^e année et provient du secteur 1. Dans les deux hypothèses, sa fille sera retournée seule au secteur des Jeunes Découvreurs, sans y connaître d'autres enfants. Elle propose que les enfants soient déplacés en bloc et que les cas d'exception soient envisagés individuellement, afin d'éviter qu'un enfant soit isolé.

6. ÉTUDE DES DOSSIERS

6.1 Décision

6.1.1 Plan de répartition

Mme Courchesne nous fait part des commentaires qu'elle a reçus par courriel et qui seront transmis à la CSP. Les membres du CÉ résument les points amenés par les membres du public. Les membres revoient les projections de clientèle dans les deux

CE-2016-2017-20

hypothèses. On doit vérifier si les bénéfices envisagés dans la nouvelle hypothèse 1 justifient-ils un aussi grand déplacement de population.
Sandra Gill demande le vote. 0 membre se prononce en faveur de l’hypothèse 1. 7 membres se prononcent en faveur de l’hypothèse 2. 3 membres s’abstiennent.

- 6.1.2 Activité en musique
Denis Courchesne, un papa de l’école, propose de faire vivre une activité de percussions à tous les élèves de l’école. Ça coûtera 800 \$ du fond à destination spéciale.

CE-2016-2017-21

Proposé par Annie-Claude Bibeau et secondé par Annick Ménard-Cheng.

6.2 DISCUSSION
Aucun

6.3 INFORMATION

- 6.3.1 Parole à la présidente
Sandra Gill demande à Mme Courchesne de transmettre l’information aux enseignants concernant le défi "*Ose entreprendre*". Aussi, nous sommes environ au 7^e rang des écoles de la Montérégie.
- 6.3.2 Parole aux enseignantes
Odette Lessard souligne la persévérance de nos élèves, le beau travail de notre orthopédagogue et la belle collaboration des parents.
- 6.3.3 Parole à la technicienne du service de garde
Rachel Gagnon nous annonce qu’elle a fait la pige pour le soccer interécole. La plupart des journées pédagogiques ont été bonifiées d’ici la fin de l’année scolaire. Détails à venir.

Mme Bibeau demande en quoi consiste l’activité d’équitation qui s’en vient. Mme Gagnon lui répond que les enfants seront initiés à l’équitation et que ce sera adapté à chaque groupe d’âge.
- 6.3.4 Parole à la représentante du personnel de soutien
Anne-Marie Naas nous dit que tout va bien.
- 6.3.5 Parole à la direction
Mme Courchesne nous annonce que les heures de notre T.E.S. ont été augmentées de 25 à 30 heures. Si tout va comme prévu, une deuxième orthopédagogue s’ajoutera à notre équipe et travaillera deux jours par semaine à partir du mois de décembre. L’argent provient de l’annexe B.

Elle nous informe que nous devons nous revoir d’ici la mi-décembre pour approuver la Convention de gestion et de réussite éducative. Les membres du CE fixent le rendez-vous au 6 décembre à 18 h 30.
- 6.3.6 Parole au représentant au comité de parents
Stéphane Lapierre nous informe que le débat concernant la Politique d’admission aura lieu demain. Le comité sera aussi en consultation pour le calendrier triennal, pour l’offre des services aux élèves EHDAA. Il y aura aussi une présentation sur les priorités et services de la CSP.

7. VARIA

8. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE
21 h 05

CE-2016-2017-22

Proposée par Odette Lessard secondé par Annick Ménard-Cheng.